



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 3 Février 2026

N° 2026/20

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L
2213-2,

Vu la demande de Madame Karine Leroy demeurant 27 rue d'Alsace à
Aniche concernant au dégazage et retrait d'une ancienne cuve à fuel au 124 rue de
Masny par la Société DEGRAVE et MARCANT ASSAINISSEMENT de Bousbecque.

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité et la tranquillité publique
tant pour les usagers, les riverains, les piétons et les membres de l'entreprise,

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera restreinte, aux abords du chantier, et le
stationnement interdit devant le 124 rue de Masny à Auberchicourt au droit
du chantier, à compter du 12 Février 2026, et ce, jusque la fin des travaux.

- Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des
procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- Article 3 : L'entreprise qui exécute les travaux aura la charge :

De sécuriser les piétons et la circulation des véhicules
De poser les différents panneaux de signalisation et de déviation.

De remettre les lieux en l'état

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Société DEGRAVE et MARQUANT ASSAINISSEMENT de
Bousbecque
- Madame la Secrétaire Général d'Auberchicourt,
- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Monsieur le responsable de EVEOLE

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié
le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation
devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Madame Le Maire,
Madame Marie-Hélène LEROY.



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

